



Compte-rendu du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 21 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

M. Claude ALBAGNAC ; M. Jean-François ALBESPY ; M. Jean-Louis ALCOUFFE ; M. Eric BARRES ; M. Roland BELET ; M. Francis BERTRAND ; M. Nicolas BESSIERE ; M. Michel BOYER ; M. Bernard CALMELS ; M. Bernard CASTANIER ; Mme Florence CAYLA ; Mme Martine CENSI ; M. Patrice COURONNE ; M. Francis DELERIS ; M. Jean-Louis DENOIT ; M. Jean-Louis FRANCES ; M. Gabriel ISSALYS ; M. Jean-Paul LABIT ; M. Nicolas LEFEVERE ; Mme Sylvie LOPEZ ; M. Didier MAI-ANDRIEU ; M. Guy MARTY ; M. Michel MERCADIER ; M. Alain NAYRAC ; M. Guy PUEL ; M. Patrice REY ; Mme Elisabeth ROMIGUIERE ; M. Bertrand SCHMITT ; M. Yves VALLS.

Absents excusés :

M. Jean-Claude ANGLARS ; M. Michel BERNAT (pouvoir à M. Bertrand SCHMITT) ; Mme Geneviève GASQBARES ; M. Patrick GAYRARD ; M. Aimé HERAL (pouvoir à M. Roland BELET) ; M. Jean-Pierre LADRECH (pouvoir à M. Jean-Louis DENOIT) ; M. Paul MARTIN ; M. Paul MESTRE (pouvoir à M. Bernard CASTANIER) ; M. Daniel RAYNAL ; M. Patrick ROBERT (pouvoir à M. Jean-Paul LABIT) ; M. Jean-François ROUSSET (pouvoir à M. Nicolas LEFEVERE) ; M. Christian SOURNAC ; M. Laurent TRANIER (pouvoir à M. Patrice COURONNE).

Date de la convocation : 12 octobre 2015

Ordre du Jour :

- 1/ Décision du Président par délégation n°4 du 11 août 2015,
- 2/ Créances irrécouvrables : admission en non valeur,
- 3/ Convention avec le SYDED du Lot pour la valorisation des déchets de l'Ouest Aveyron,
- 4/ Réflexion sur la mise en œuvre d'une tarification incitative,
- 5/ Sensibilisation des scolaires à la thématique des déchets : reconduction du partenariat avec le CPIE,
- 6/ Consultations pour la fourniture d'électricité et l'achat d'espaces publicitaires,
- 7/ Etude déchèterie : point d'étape,
- 8/ Contrat SYDOM Aveyron – Eco Mobilier : démarrage du déploiement opérationnel,
- 9/ Solution de traitement au delà de 2020 : point d'étape,
- 10/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis,
- 11/ Informations diverses,
- 12/ Questions diverses.

I/ Etablissement de la liste des présents et approbation du compte rendu du comité syndical.

Après élargement de la liste des présents, Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du Comité Syndical du 24 juin 2015.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu du précédent Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

II/ Prises de délibérations.

1/ Décision du Président par délégation n°4 du 11 août 2015.

Une décision a été prise pour accepter la somme de 292,00 €, versée par la compagnie d'assurance Gan, en réparation du sinistre survenu le 19/11/2014 et relatif à l'accrochage de la barrière du pont bascule du site Ecotri de Millau.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de cette décision du Président.

2/ Créances irrécouvrables : admission en non valeur.

Le comptable du SYDOM Aveyron propose que certaines créances, soient passées en pertes et créances éteintes. Il s'agit des créances suivantes pour un montant total TTC de 2 663,73 Euros provenant soit d'entreprises clientes de nos installations, placées en liquidation judiciaire, ou de régularisations de centimes :

- BLAISE Couvertures	102,88 €
- BATI'S CREA	2 558,39 €
- SARL Rouquette	0,01 €
- BOUSQUET Bernard	0,45 €
- BOSC Stéphane	2,00 €

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, de passer ces créances en créances irrécouvrables.

3/ Convention avec le SYDED du Lot pour la valorisation des déchets de l'Ouest Aveyron.

Monsieur le Président a rencontré M. MIQUEL, Président du SYDED du Lot, le 12 juin 2015 afin de discuter des grandes lignes d'une nouvelle convention de partenariat entre nos deux syndicats.

Les services des 2 syndicats se sont ensuite attachés à travailler à la rédaction d'une convention retranscrivant les grandes lignes définies par les Présidents basées sur un principe de réciprocité :

- tri des produits de collecte sélective des collectivités de l'ouest Aveyron au centre de tri de Figeac :
 - 2 800 T/an,
 - un bassin de population de 58 500 habitants
 - une prestation de tri avec un partage de l'expérience du SYDED (extension des consignes de tri des plastiques, amélioration des équipements ...),
 - prix : 220 €/T pour 2016,
- traitement des déchets ménagers résiduels en provenance du quai de transfert de Figeac à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard :
 - 1 500 T/an,
 - Refus du centre de tri et ordures ménagères,
 - Prix : 68,40 € HT/T pour 2015 (hors TGAP).

L'actualisation de la tarification suivra les modalités définies dans la convention soit maximum 1,5% par an.

La négociation menée a permis d'obtenir des conditions plus favorables que celles en vigueur et d'aboutir à ce qu'au plan financier et environnemental le maintien du partenariat avec le SYDED du Lot puisse perdurer.

La nouvelle convention sera conclue pour une durée de 6 ans et 2 mois à compter du 1^{er} novembre 2015.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'approuver cette convention, d'une durée de 6 ans et 2 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, avec le SYDED du Lot et autorisent Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents.

4/ Réflexion sur la mise en œuvre d'une tarification incitative.

Lors de la validation des tarifs de l'année 2015, il a été demandé aux services du SYDOM d'étudier la mise en place d'une nouvelle tarification incitative.

La tarification de la prestation de tri a été mise en place sur la base d'un principe : « afficher un prix du tri moins cher que le traitement des déchets résiduels ».

Cette politique tarifaire se veut incitative : plus on trie, plus on « diminue » la quantité de déchets résiduels enfouie et donc moins on paie.

Chaque tonne de verre, d'emballages ou de papier détournée des déchets résiduels

représente une économie potentielle de 116,40 € HT/T.

Mais, cette politique arrive à ses limites car elle est basée sur un seul paramètre : le taux de refus.

Elle ne tient pas compte des performances de collecte.

Le principe de gratuité a pu être possible grâce aux recettes issues des éco organismes (Eco Emballages et Eco Folio) et à la revente des matériaux. Ces recettes viennent contre balancer les dépenses liées à la prestation de tri.

Ces recettes sont fonction des tonnages valorisés. Plus la quantité de matériaux valorisés est importante, plus les recettes sont importantes.

En s'inspirant des tarifs de nos homologues, les services ont travaillé sur une nouvelle grille tarifaire basée sur :

- une unité de facturation simple : la tonne entrante,
- des paramètres incitatifs basés sur le taux de refus et les performances de collecte.

2016 pourrait être une année de transition pendant laquelle le principe actuel de la tarification serait maintenu avec, en parallèle, la transmission d'une facture à titre indicatif sur la base de la nouvelle tarification incitative afin que chaque collectivité en mesure les incidences.

Compte tenu de la technicité et de la complexité de ce dossier il est proposé que soit créé un groupe de travail spécifique qui aura pour mission d'évaluer l'intérêt d'un changement de mode de tarification et de proposer un calendrier pour son éventuelle mise en œuvre.

Un appel à candidature est lancé afin que ceux qui le souhaitent puissent faire partie de ce groupe de travail. Outre M. Nicolas LEFEVERE, les personnes intéressées par ce groupe de travail sont : M. Eric BARRES ; Mme Florence CAYLA ; M. Jean-Louis FRANCES ; M. Jean-Pierre LADRECH ; M. Alain NAYRAC et M. Bertrand SCHMITT.

Ce groupe n'est pas figé et les membres du Comité Syndical qui souhaitent en faire partie peuvent en faire la demande auprès des services du SYDOM Aveyron.

Il se réunira d'ici la fin de l'année.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de créer un groupe de travail composé de M. Eric BARRES ; Mme Florence CAYLA ; M. Jean-Louis FRANCES ; M. Jean-Pierre LADRECH ; M. Nicolas LEFEVERE ; M. Alain NAYRAC ; M. Bertrand SCHMITT, pour proposer les orientations sur la mise en place d'une tarification incitative.

5/ Sensibilisation des scolaires à la thématique des déchets : reconduction du partenariat avec le CPIE.

Le SYDOM Aveyron développe depuis 2007 un partenariat avec le CPIE, organisme agréé par l'éducation nationale, pour organiser des animations scolaires dans les écoles du département.

Cette sensibilisation du public scolaire permet d'initier très tôt les bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets.

De plus, ces animations sont un préalable nécessaire à la visite des équipements de traitement utilisés par le SYDOM Aveyron et dont les frais de déplacement pour les scolaires peuvent être pris en charge à hauteur de 1 € du kilomètre.

Lors de la dernière convention (années scolaires 2013-2014 et 2014-2015) 921 élèves ont été sensibilisés à la problématique déchets pour un coût de 8 080,00 €.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de reconduire le partenariat avec le CPIE et autorisent Monsieur le Président à contractualiser avec cet organisme.

6/ Consultations pour la fourniture d'électricité et l'achat d'espaces publicitaires.

a/ Consultation relative à la fourniture d'électricité pour les stations de transit des déchets.

A compter du 1^{er} janvier prochain, les tarifs jaunes et verts d'EDF pour les installations d'une puissance supérieure à 36 KVA seront supprimés. Les sites suivants sont concernés :

- Station de transit du Ruthénois,
- Station de transit d'Espalion,
- Station de transit de Decazeville,
- Station de transit de Saint Affrique,
- Station de transit du Villefranchois lorsqu'elle sera mise en service courant 2016.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation afin de choisir un opérateur pour la fourniture d'électricité de ces sites.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour la fourniture d'électricité et le moment venu à signer tous les documents afférents à cette fourniture.

b/ Consultation relative à l'achat d'espace publicitaire.

Le marché relatif à l'achat d'espaces publicitaires que nous avons en commun avec TRIFYL dans le cadre du groupement de commandes TRIFYL – SYDOM Aveyron arrive à échéance le 17 avril 2016. Afin de disposer de délais suffisants pour son renouvellement il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à relancer ce marché au travers du groupement de commandes.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à lancer cette consultation à travers le groupement de commandes TRIFYL – SYDOM Aveyron et le moment venu à signer tous les documents qui en découlent.

7/ Etude déchèterie : point d'étape.

Le bureau d'études a présenté, le 30 septembre dernier, son travail de recueil et d'analyse des données au cours d'une réunion à laquelle avaient été conviées les collectivités membres et l'ensemble des élus du comité syndical. A partir de cet état des lieux le bureau d'études va lancer la phase 2 : analyse des besoins et propositions, qui permettra de mieux évaluer les conséquences pour les collectivités et pour le SYDOM Aveyron d'une éventuelle départementalisation de la gestion des déchèteries au cours de ce mandat.

Les membres composant le groupe de travail sur les déchèteries est composé des personnes suivantes : M. Jean-François ALBESPY ; M. Eric BARRES ; M. Bernard CALMELS ; Mme Florence CAYLA ; M. Jean-Louis FRANCES ; Mme Geneviève GASQ-BARES ; M. Nicolas LEFEVERE ; M. Guy PUEL ; M. Bertrand SCHMITT ; M. Christian SOURNAC.

Comme pour le groupe créé pour la tarification incitative il est rappelé que ce groupe n'est pas figé et que les membres du Comité Syndical qui désirent y participer peuvent se faire connaître auprès des services du SYDOM Aveyron.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.

8/ Contrat SYDOM Aveyron – Eco Mobilier : démarrage du déploiement opérationnel.

Le contrat territorial de collecte du mobilier signé avec Eco Mobilier est entré en vigueur le 1^{er} juin 2015.

Cette entrée en vigueur s'est traduite concrètement par la déclaration des tonnages collectés pour le mois de juin 2015. Ces déclarations se feront à une fréquence semestrielle.

L'ensemble des collectivités, ainsi que leurs prestataires, ont été sollicités afin de fournir les attestations demandées par Eco Mobilier.

Initialement estimés à 15 000 € par mois, l'ensemble des collectivités aveyronnaises devrait drainer dans les 25 000 € de soutiens pour le mois de juin.

Les soutiens seront directement versés aux collectivités pour le 1^{er} semestre 2015.

Une réunion d'information à l'attention des collectivités aveyronnaises a été organisée le 9 juillet 2015. Cette réunion visait à porter à la connaissance des collectivités les modalités de ce contrat.

Sur 48 déchèteries, 37 peuvent prétendre à la mise en place d'une benne de collecte spécifique pour les déchets d'ameublement.

Pour ces déchèteries, Eco Mobilier fixe un plan de déploiement dans la limite de 20 % du tonnage annuel de DEA, soit 820 T/an.

Eco Mobilier a aussi fixé l'ordre des 10^{ères} déchèteries dans l'ordre chronologique de saisie d'Eco Mobilier.

Pour la 1^{ère} année de contrat, ont été retenus pour le déploiement de la filière opérationnelle :

- la déchèterie de Millau,
- la déchèterie d'Aubin,
- la déchèterie de Rieupeyroux.

Le Syndicat Mixte Ségala Environnement a demandé un report du déploiement compte tenu de son organisation actuelle des quais qui ne permet pas de mettre une benne spécifique. Cela sera possible dès que le quai de transfert de Villefranche sera opérationnel.

En remplacement, une déchèterie ayant une capacité équivalente a été identifiée : la déchèterie d'Entraygues, pour laquelle la Communauté de Communes a donné son accord.

Il reste à définir conjointement avec les collectivités :

- les modalités de rétrocession des soutiens et le principe de péréquation,
- le calendrier de déploiement de la filière au-delà des deux premières années.

Monsieur le Président précise que la phase 2 du déploiement débutera le 1^{er} novembre 2016.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier.

9/ Solution de traitement au delà de 2020 : point d'étape.

Monsieur le Président informe les membres du bureau des projets existants pour le traitement au-delà de 2020. Il y a deux projets privés et une solution publique. Les trois solutions présentent des process équivalents qui prévoient une importante valorisation des déchets en amont avec récupérations de ferrailles, de verres, production de CSR (combustible solide de récupération) et une méthanisation de la fraction fermentescible.

Les deux projets privés sont portés par :

- L'entreprise Sévigné qui a bâti un projet mais n'a pas précisé sa localisation.
- L'entreprise Séché qui a également un projet et dispose d'un site dans l'ouest du département.

Le troisième projet est celui porté par TRIFYL qui souhaite faire évoluer son Bioréacteur afin de dépasser les impératifs législatifs et qui dispose du site de Labessière Candeil où sont, à ce jour, accueillis la majorité des déchets de l'Aveyron et qui propose de pérenniser le partenariat actuel au-delà de 2020.

Monsieur le Président propose d'organiser un Comité Syndical privé où chaque porteur de projet présentera aux élus sa solution pour le traitement des déchets ultimes.

Monsieur le Président précise que le gisement aveyronnais sera dévolu aux entreprises privées après le lancement d'un appel d'offres. Ces entreprises pour pouvoir y soumissionner

devront remplir les conditions nécessaires et être autorisées. Il faut également que les projets de ces entreprises soient acceptés par les élus et la population.

Monsieur SCHMITT demande la position de la préfecture par rapport à Trifyl.

Monsieur le Président précise que certes le plan départemental prévoit un site par département, mais combien de département disposeront ou auront pu créer un site de traitement dans les dix prochaines années ? Il précise également que les plans déchets vont devenir régionaux et la pertinence d'un site est également soumise à un problème de rentabilité économique. Il faut une tonnage suffisant afin d'avoir un prix le plus compétitif possible.

Monsieur le Président propose que la date du 25 novembre soit retenue afin que chaque porteur de projets puisse présenter devant les membres du Comité Syndical. Chaque porteur disposerait d'une heure et quart pour présenter son projet et répondre aux questions des membres du Comité Syndical.

La journée serait organisée comme suit :

- 14h30—15h45 : Premier porteur de projet,
- 16h00—17h15 : Deuxième porteur de projet,
- 17h30—18h45 : Troisième porteur de projet.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'évolution de ce dossier et décident de la tenue d'un Comité Syndical privé afin que chaque porteur de projets expose devant les élus sa solution de traitement.

10/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis.

Comme l'ensemble des communes, des intercommunalités, des syndicats de communes et des syndicats mixtes départementaux, le SYDOM Aveyron est invité par Monsieur le Préfet dans son courrier du 21 septembre à émettre un avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui a été présenté, à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le vendredi 18 septembre dernier.

Les grandes lignes de ce schéma sont les suivantes :

- Situation actuelle :
 - 1 Communauté d'Agglomération,
 - 35 Communautés de Communes,
 - 86 Syndicats de Communes et Syndicats Mixtes.
- Proposition à échéance du 1^{er} janvier 2017 : 17 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- Pour ce qui est des Syndicats leur nombre devrait être ramené à 54 par des fusions ou des dissolutions.
 - Quatre syndicats mixtes fermés membres du SYDOM Aveyron sont voués à disparaître au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit du SMICTOM d'Espalion, SMICTOM d'Olt et Viadène, SMIX Ségala Environnement, SMICTOM de Saint Sernin.
 - Par contre, l'existence du SYDOM Aveyron, structure à vocation départementale, n'est pas remise en cause.

La modification attendue du paysage de l'intercommunalité dans le département aura des répercussions pour notre structure :

- Le nombre de collectivités adhérentes va passer de 36 à 18 (17 plus le Conseil Départemental), du fait des regroupements d'intercommunalité et de la disparition des syndicats mixtes fermés.
- Les périmètres d'accueil des stations de transit pourront également être amenés à évoluer.

A terme, il sera nécessaire d'adapter les statuts du SYDOM Aveyron pour prendre en compte ces évolutions.

En se plaçant uniquement à l'échelle du SYDOM Aveyron et plus spécifiquement du traitement des déchets, le projet de schéma proposé par Monsieur le Préfet ne soulève pas d'inconvénient majeur.

Monsieur le Président précise que cet avis ne concerne que le SYDOM Aveyron et n'engage aucunement les représentants des collectivités membres du SYDOM Aveyron.

Monsieur MERCADIER demande si cette évolution de l'intercommunalité peut entraîner des départs de collectivités membres du SYDOM Aveyron.

Monsieur le Président précise que l'évolution de l'intercommunalité ne peut conduire les collectivités membres à quitter le SYDOM Aveyron.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ce schéma départemental de coopération intercommunale et constatent que la modification de l'intercommunalité pourra avoir des répercussions sur la structure du SYDOM Aveyron (probable diminution du nombre de collectivités adhérentes) pouvant entraîner une modification des statuts du syndicat mixte.

III/ Informations diverses.

Consultation relative au système de dépoussiérage du centre de tri de Millau.

La société André ICRE a été retenue pour la fourniture et la mise en place d'un système d'aspiration et d'extraction des poussières du centre de tri de Millau.

Cette entreprise basée en Ariège a installé un équipement similaire dans un centre de tri du SYDED du Lot. Cette opération représente un investissement de 167 700 €. Cet équipement devrait être opérationnel en décembre 2015 ou janvier 2016.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président
Patrice COURONNE

